Exco
Nexiom Audit

36 rue Louis Meyer
88190 Golbey
Tél. 03 29 81 43 00

COMITE DEPARTEMENTAL DES VOSGES DE LA LIGUE CONTRE LE CANCER

Résidence Beau Site
1 Avenue Robert Schuman
88000 EPINAL

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
Exercice clos au 31 décembre 2023

4 allée de Longchamp
54600 Villers-lès-Nancy
Tél. 03 83 56 05 66

22 boucle du Val Marie
57100 Thionville
Tél. 03 82 59 12 90

76/78 rue de Rouilly
75012 Paris
Tél. 01 43 43 33 23

KRESTON

SAS Nexiom Audit au Capital de 47 200 euros - RCS Paris 509 544 599 - NAF 6920 Z – Membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Paris

Exco
Nexiom Audit

36 rue Louis Meyer
88190 Golbey
Tél. 03 29 81 43 00

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Aux Membres du Comité,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Comité Départemental des Vosges de la Ligue contre le Cancer, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Golbey, le 29 mars 2024

NEXIOM AUDIT
Commissaire aux comptes

Représentant Légal
Bruno DA SILVA

DESCRIPTION DETAILLEE DES RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

BILAN ACTIF Exercice au 31/12/2023	Brut	Amortissements & Provisions	Net	Exercice au 31/12/2022
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	172 960.45	(30 564.71)	142 395.74	146 824.34
Terrains	5 995.00		5 995.00	5 995.00
Constructions	137 602.46	(9 537.91)	128 064.55	134 747.39
Install. techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	29 362.99	(21 026.80)	8 336.19	6 081.95
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinées à être cédés				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	108 706.03		108 706.03	107 640.03
Participations et Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité du portefeuille	107 670.00		107 670.00	106 604.00
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	1 036.03		1 036.03	1 036.03
ACTIF IMMOBILISÉ - TOTAL I	**281 666.48**	**(30 564.71)**	**251 101.77**	**254 464.37**
STOCKS et EN-COURS				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
AVANCES et ACOMPTES sur COMMANDES				
CRÉANCES	9 964.72		9 964.72	46 851.26
Créances clients, usagers et comptes rattachés				
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	9 964.72		9 964.72	46 851.26
Legs et donations en cours de réalisation				
TRÉSORERIE	574 975.13		574 975.13	570 337.33
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	574 975.13		574 975.13	570 337.33
Charges constatées d'avance	532.14		532.14	435.27
ACTIF CIRCULANT - TOTAL II	**585 471.99**		**585 471.99**	**617 623.86**
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion Actif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	**867 138.47**	**(30 564.71)**	**836 573.76**	**872 088.23**
ENGAGEMENT REÇUS				
LEGS NET A REALISER				
Acceptés par les organes statutairement compétents				
Autorisés par l'organisme de tutelle				
Non opposition de l'organisme de tutelle				
Assurance vie				
Dons en nature restant à vendre				

COMMISSAIRE AUX COMPTES NEXIOM AUDIT

COMMISSAIRES AUX COMPTES NEXIOM AUDIT

BILAN PASSIF	Exercice au 31/12/2023	Exercice au 31/12/2022
Fonds propres sans droit reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves	**606 339.39**	**541 359.26**
Réserves statutaires ou contractuelles	377 183.91	337 183.91
Réserves pour projet de l'entité	229 155.48	204 175.35
Autres réserves		
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice	**91 454.60**	**64 980.13**
Situation nette (sous total)	**697 793.99**	**606 339.39**
Fonds propres consomptibles		
Fonds propres consomptibles		
Fonds associatifs résultat /controle de tiers financeurs		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
FONDS PROPRES - TOTAL I	**697 793.99**	**606 339.39**
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS - TOTAL II		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	20 379.00	18 687.00
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES - TOTAL III	**20 379.00**	**18 687.00**
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
AVANCES et ACOMPTES sur COMMANDES EN COURS		
DETTES	**118 400.77**	**247 061.84**
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	34 335.78	33 998.89
Dettes des legs et donations		
Dettes sociales	8 823.97	6 999.95
Dettes fiscales	703.79	412.22
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	74 537.23	205 650.78
Legs et donations en cours de réalisation		
Produits constatés d'avance		
EMPRUNTS ET DETTES - TOTAL IV	**118 400.77**	**247 061.84**
Ecarts de conversion passif (V)		
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	**836 573.76**	**872 088.23**

COMMISSAIRE AUX COMPTES NEXIOM AUDIT

COMPTE DE RESULTAT	31/12/2023 12 Mois	31/12/2022 12 Mois	VARIATION	%
Cotisations	19 280.00	18 944.00	336.00	1.77 %
Ventes de biens et services	184 681.01	141 444.68	43 236.33	30.57 %
Ventes de biens	15 866.29	8 905.73	6 960.56	78.16 %
. dont ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service	168 814.72	132 538.95	36 275.77	27.37 %
. dont parrainages				
Concours publics et subventions d'exploitation	9 798.80	11 103.60	(1 304.80)	-11.75 %
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation co				
Ressources liées à la générosité du public	265 027.26	243 999.55	21 027.71	8.62 %
Dons manuels	207 913.26	197 449.55	10 463.71	5.30 %
Mécénats	57 114.00	46 550.00	10 564.00	22.69 %
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières reçues	198 807.06	289 675.88	(90 868.82)	-31.37 %
Reprises sur amort., dépr., prov. et transfert de charges	64.44	223.93	(159.49)	-71.22 %
Utilisations des fonds dédiés		15 000.00	(15 000.00)	
Autres produits				
PRODUITS D'EXPLOITATION	677 658.57	720 391.64	(42 733.07)	-5.93 %
Achats de marchandises	800.51	124.72	675.79	
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	154 968.94	162 209.65	(7 240.71)	-4.46 %
Aides financières	361 749.76	423 308.27	(61 558.51)	-14.54 %
Impôts, taxes et versements assimilés	2 551.00	1 249.68	1 301.32	
Salaires et traitements	31 175.37	29 340.30	1 835.07	6.25 %
Charges sociales	11 622.18	11 027.62	594.56	5.39 %
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	11 399.52	5 138.84	6 260.68	
Reports en fonds dédiés				
Autres charges	30 399.96	27 621.68	2 778.28	10.06 %
CHARGES D'EXPLOITATION	604 667.24	660 020.76	(55 353.52)	-8.39 %
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	72 991.33	60 370.88	12 620.45	20.90 %
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilis				
Autres intérêts et produits assimilés	8 423.45	2 460.15	5 963.30	
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de char				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placemen				
PRODUITS FINANCIERS	8 423.45	2 460.15	5 963.30	
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilés				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placeme				
CHARGES FINANCIÈRES				
RÉSULTAT FINANCIER	8 423.45	2 460.15	5 963.30	

COMMISSAIRE AUX COMPTES NEXIOM AUDIT

COMPTE DE RESULTAT (suite)	31/12/2023 12 Mois	31/12/2022 12 Mois	VARIATION	%
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	**81 414.78**	**62 831.03**	**18 583.75**	**29.58 %**
Sur opérations de gestion	10 584.82	2 620.10	7 964.72	
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de char				
PRODUITS EXCEPTIONNELS	**10 584.82**	**2 620.10**	**7 964.72**	
Sur opérations de gestion		250.00	(250.00)	
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
CHARGES EXCEPTIONNELLES		**250.00**	**(250.00)**	
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	**10 584.82**	**2 370.10**	**8 214.72**	
Participation des salariés aux résultats				
Impôts sur les bénéfices	545.00	221.00	324.00	
TOTAL DES PRODUITS	**696 666.84**	**725 471.89**	**(28 805.05)**	**-3.97 %**
TOTAL DES CHARGES	**605 212.24**	**660 491.76**	**(55 279.52)**	**-8.37 %**
EXCÉDENT OU DÉFICIT	**91 454.60**	**64 980.13**	**26 474.47**	**40.74 %**
Dons en nature	28 500.00	34 315.50	(5 815.50)	-16.95 %
Prestations en nature				
Bénévolat	102 366.72	91 034.40	11 332.32	12.45 %
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	**130 866.72**	**125 349.90**	**5 516.82**	**4.40 %**
Secours en nature	3 700.00		3 700.00	
Mises à disposition gratuite de biens	24 300.00	24 542.00	(242.00)	-0.99 %
Prestations en nature	500.00	9 773.50	(9 273.50)	-94.88 %
Personnel bénévole	102 366.72	91 034.40	11 332.32	12.45 %
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	**130 866.72**	**125 349.90**	**5 516.82**	**4.40 %**
NON AFFECTÉS				

LA LIGUE
CONTRE LE CANCER

COMMISSAIRE AUX COMPTES
NEXIOM AUDIT

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
CLOS AU 31/12/2023

COMMISSAIRE AUX COMPTES NEXIOM AUDIT

TABLE DES MATIERES

1. PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION & DES FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE 4

1.1 OBJET SOCIAL 4
1.2 NATURE ET PÉRIMÈTRE DES ACTIVITÉS OU MISSIONS SOCIALES REALISÉES 4
1.3 ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE ET POSTÉRIEURS A LA CLOTURE 5

2. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES 6

2.1 PRINCIPES GÉNÉRAUX 6
2.1.1 Préambule 6
2.1.2 Cadre légal de référence 6
2.2 DÉROGATIONS 6
2.2.1 Cotisation des Comités Départementaux 6

3. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN 7

3.1 NOTES SUR LE BILAN ACTIF 7
3.1.1 Principes généraux 7
3.1.2 État de l'actif immobilisé (brut) 8
3.1.2.1 Détail des colonnes « B et C » 8
3.1.3 Amortissements de l'actif immobilisé 8
3.1.4 Méthode et durées d'amortissements 9
3.1.5 Tableau de variation des immobilisations financières 9
3.1.6 Etat des échéances des créances 10
3.1.7 Disponibilités 10
3.1.8 Produits à recevoir par postes du bilan 10
3.1.9 Charges constatées d'avance 11
3.2 NOTES SUR LE BILAN PASSIF 12
3.2.1 Tableau de variation des fonds propres 12
3.2.2 Provisions pour risques et charges 13
3.2.2.1 Tableau de variation 13
3.2.2.2 Provision pour engagements de retraite et avantages assimilés 13
3.2.3 Dettes 13
3.2.3.1 Etat des échéances 13
3.2.3.2 Détail des dettes fiscales et sociales 14
3.2.4 Charges à payer par postes du bilan (Rubriques à détailler) 14

4. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT 15

4.1 COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD) 15
4.2 PRODUITS DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION 17
4.2.1 Produits liés à la générosité du public 17
4.2.1.1 Cotisations sans contrepartie 17
4.2.1.2 Dons manuels et dons étrangers 17
4.2.1.3 Mécénat 17
4.2.1.4 Autres produits liés à la générosité du public (Rubriques à détailler) 17
4.2.2 Produits non liés à la générosité du public 17
4.2.2.1 Parrainage des entreprises 17
4.2.2.2 Contributions financières sans contrepartie 18
4.2.2.3 Autres produits non liés à la générosité du public 18
4.2.3 Subventions et autres concours publics 18
4.2.4 Reprises sur provisions et dépréciations 19
4.2.5 Utilisation des fonds dédiés 19
4.3 CHARGES DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION 19
4.3.1 Modalités de répartition des charges 19
4.3.2 Missions sociales 20
4.3.3 Frais de recherche de fonds 20
4.3.3.1 Frais d'appel à la générosité du public 20
4.3.3.2 Frais de recherches des autres ressources 20
4.3.4 Frais de fonctionnement 21
4.3.5 Dotations aux provisions et dépréciations 21

4.3.6 Reports en fonds dédiés de l'exercice *21*
4.4 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE DU CROD 21
4.4.1 Principes généraux *21*
4.4.2 Principes de valorisation *22*
4.5 TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET LE CROD 23
4.6 AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DU COMPTE DE RESULTAT 24
4.6.1 Honoraires des commissaires-aux-comptes *24*
4.6.2 Charges et produits exceptionnels *24*
4.7 COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CER) 24
4.7.1 Compte d'Emploi des Ressources (CER) *24*
4.7.2 Principes d'affectation par emplois des ressources liées à la générosité du public *26*

5. AUTRES INFORMATIONS DE L'ANNEXE 27

5.1 AUTRES INFORMATIONS 27
5.1.1 Informations relatives aux bénévoles *27*
5.1.2 Informations relatives au personnel salarié *27*
5.1.3 Frais remboursés aux administrateurs dans l'exercice *28*
5.1.4 Certification du nombre d'adhérents *28*

COMMISSAIRE AUX COMPTES
NEXIOM AUDIT

1. PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION & DES FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

COMMISSAIRE AUX COMPTES NEXIOM AUDIT

1.1 OBJET SOCIAL

L'objet social de l'association est défini dans les statuts de la manière suivante :

« L'association de la Ligue Nationale Contre le Cancer, fondée en 1918 et reconnue d'utilité publique par un décret du Président de la République en date du 22 novembre 1920, a pour but de rassembler toutes les personnes physiques ou morales désireuses d'aider à la lutte contre le cancer, de provoquer, favoriser et coordonner toutes les initiatives privées tendant à développer la lutte contre le cancer, d'aider les malades atteints de cancer ainsi que leur famille ».

« La Ligue Nationale Contre le Cancer a pour objet d'unir les efforts de l'ensemble de ses membres, notamment de ses Comités départementaux, en vue de favoriser et de coordonner les activités exercées par eux, ainsi que celles de grands organismes, publics ou privés, désireux d'aider à la lutte contre le cancer. La Ligue Nationale Contre le Cancer s'attache également à développer des relations avec les associations et organises étrangers poursuivant un but similaire, ainsi qu'avec les organisations internationales s'intéressant au cancer ».

1.2 NATURE ET PÉRIMÈTRE DES ACTIVITÉS OU MISSIONS SOCIALES REALISÉES

La Ligue Nationale Contre le Cancer exerce quatre missions principales que sont :

- **Action de recherche** :

  Dans le cadre de la mission « Recherche », la Ligue initie, soutient, fait réaliser ou réalise et évalue des projets et des programmes couvrant tous les aspects de la recherche contre le cancer, incluant la recherche fondamentale, la recherche clinique, l'épidémiologie et la recherche en sciences humaines et sociales et tout autre projet de recherche. Elle accorde un soutien financier aux jeunes chercheurs. D'une façon générale, elle comprend toute action permettant la réalisation de la mission.

- **Actions en direction des malades** :

  Dans le cadre de la mission « Actions pour les malades », la Ligue initie, soutient, réalise et évalue des actions ayant pour objet la qualité de vie et l'accompagnement global des personnes atteintes de la maladie cancéreuse et de leurs proches afin d'améliorer la qualité de leur prise en charge et de la défense de leurs droits. D'une façon générale, elle comprend toute autre action permettant la réalisation de la mission.

- **Actions d'information, et de prévention, dépistage** :

  Dans le cadre de la mission « Actions d'information, de prévention et de dépistage », la Ligue initie, soutient, réalise et évalue des actions ayant pour objet d'informer et de communiquer sur la maladie cancéreuse et de participer à l'éducation à la santé. D'une façon générale, elle comprend toute autre action permettant la réalisation de l'information, de la prévention et de la promotion du dépistage.

- **Action de formation** :

  Dans le cadre de la mission de « Actions de formation », la Ligue initie, soutient, réalise, et évalue des actions de formations permettant de développer la qualification d'intervenants dans la lutte contre le cancer et ayant trait aux autres missions sociales.

La Ligue Nationale Contre le Cancer développe son action :

- En direction des malades touchés par le cancer et leurs proches, par des soutiens notamment financiers, matériels et psychologiques ;
- En direction du public en général, par la documentation, l'information, notamment sur les cancers et leurs modalités de prévention et de dépistage ;
- En direction des personnels soignants, des établissements de soins et de leurs groupements par des actions de formation et des aides à la diffusion et la mise en œuvre des meilleures pratiques diagnostiques et thérapeutiques ;
- En direction des chercheurs et des équipes de recherche par des aides financières et techniques ;
- Par la création, la subvention et au besoin, par l'administration d'établissements ;

- Et plus généralement, par tous les moyens susceptibles de développer ou rendre plus efficace la lutte contre le cancer.

1.3 ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE ET POSTÉRIEURS A LA CLOTURE

Néant

2. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

COMMISSAIRE AUX COMPTES
NEXIOM AUDIT

2.1 PRINCIPES GÉNÉRAUX

2.1.1 Préambule

L'exercice clos le 31/12/2023 a une durée de 12 mois.

Les documents dénommés états financiers comprennent : le bilan, le compte de résultat et l'annexe

2.1.2 Cadre légal de référence

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2023 ont été établis et présentés conformément :

- Aux dispositions du code de commerce ;
- Aux dispositions du règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général ;
- Aux dispositions spécifiques du règlement ANC n°2018-06, modifié par le règlement ANC N°2020-08.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

2.2 DÉROGATIONS

2.2.1 Cotisation des Comités Départementaux

La cotisation de 10% que les Comités Départementaux versent au Siège National au titre de l'exercice est calculée sur les ressources de l'exercice précédent.

Cette disposition a été adoptée pour les raisons suivantes :

- Les états financiers des Comités doivent être remontés au Siège National avant le 31 mars ;
- Le Siège National doit lui-même établir ses comptes annuels pour le 28 février.

3. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

3.1 NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1.1 Principes généraux

A leur date d'entrée dans le patrimoine, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

L'association a mis en œuvre la comptabilisation des immobilisations par composants.

- Les coûts significatifs de remplacement ou de renouvellement d'un composant ou d'un élément d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés comme l'acquisition d'un actif séparé et la valeur nette comptable du composant remplacé ou renouvelé est comptabilisée en charges.

Les éventuelles dépréciations sont constatées après identification d'un indice de perte de valeur, fonction des indicateurs suivants :

- Externes : valeur de marché, changements importants, taux d'intérêt et de rendement ;
- Internes : obsolescence ou dégradation physique, changements importants dans le mode d'utilisation, performances inférieures aux prévisions.

La valeur nette comptable est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation modifiant ainsi de manière prospective la base amortissable. L'évaluation des dépréciations est réalisée ultérieurement selon les mêmes règles. Quand les raisons qui ont motivé des dépréciations cessent d'exister, elles sont rapportées en résultat.

COMMISSAIRE AUX COMPTES
NEXIOM AUDIT

3.1.2 État de l'actif immobilisé (brut)

Rubriques	A Début Exercice	B Augmentations	C Diminutions	D Fin exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	167 681	5 279		172 960
Immobilisations financières	107 640	1 066		108 706
Total	**275 321**	**6 345**	**0**	**281 666**

3.1.2.1 Détail des colonnes « B et C »

Rubriques	Augmentation	Diminution
Immobilisations incorporelles	**0**	**0**
→ ...		
→ ...		
Immobilisations corporelles	**5 279**	**0**
Matériel informatique	5 279	
Immobilisations financières	**1 066**	**0**
part sociale	1 066	
→ ...		
Total	**6 345**	**0**

3.1.3 Amortissements de l'actif immobilisé

Rubriques	Début Exercice	Dotations	Sorties de l'actif	Fin exercice
Amort.Immobilisations incorporelles				
Amort.Immobilisations corporelles	20 857	9 707		30 564
Amort.Immobilisations financières				
Total	**20 857**	**9 707**	**0**	**30 564**

3.1.4 Méthode et durées d'amortissements

Nature des biens immobilisés	Durées Mode linéaire
Logiciels	3 ans
Bâtiments - Structure	50 ans
Bâtiments - Charpente, couverture & étanchéité	25 ans
Bâtiments - Façade & ravalement	15 ans
Bâtiments - Chauffage	15 ans
Bâtiments - Plomberie et électricité	25 ans
Bâtiments - Menuiseries extérieures	25 ans
Bâtiments - Ascenseur	20 ans
Bâtiments - Peinture & revêtement des sols	15 ans
Aménagement et agencements des bureaux	10 ans
Aménagement bureaux - Chauffage	15 ans
Aménagement bureaux - Plomberie	25 ans
Aménagement bureaux - Menuiseries extérieures	25 ans
Aménagement bureaux - Peinture, revêtement sol	15 ans
Matériel de Bureau	3 ans
Matériel de Transport	4 ans
Conteneurs	3 ans
Matériel Informatique	3 ans
Mobilier de Bureau	5 ans

3.1.5 Tableau de variation des immobilisations financières

Rubriques	Début Exercice	Augmentations	Diminutions	Fin exercice
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	106 604	1 066		107 670
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	1 036			1 036
Total	**107 640**	**1 066**	**0**	**108 706**

Les immobilisations financières sont valorisées selon la méthode historique du premier entré premier sorti (méthode FIFO).

Lorsque la valeur du portefeuille au 31 décembre est inférieure à sa valeur historique, une provision pour dépréciation est constituée pour la différence.

Le portefeuille de titres immobilisés comprend : un compte à terme et un contrat capitalisation.

COMMISSAIRE AUX COMPTES NEXIOM AUDIT

3.1.6 Etat des échéances des créances

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances	
		Jusqu'à 1 an	à plus d'1 an
Actif immobilisé			
→ Autres immobilisations financières	1 036		1 036
Actif circulant et charges d'avance			
→ Créances clients et comptes rattachés			
→ Autres Créances	9 965	9 965	
→ Créances reçues par legs ou donations			
→ Charges constatées d'avance	532	532	
Total	**11 533**	**10 497**	**1 036**

3.1.7 Disponibilités

Rubriques	EXERCICE 2023	
	Montants	Produit financier réalisé
Comptes bancaires	295 810	
Livrets et comptes épargne	278 867	5 258
Comptes à terme		
Total	**574 677**	**5 258**

3.1.8 Produits à recevoir par postes du bilan

Rubriques	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
Fournisseurs débiteurs		
→		
→		
Créances clients et comptes rattachés		
→		
→		
Créances par legs ou donation en cours de réalisation	9 965	46 559
Autres créances		
→		
→		
Disponibilités		
Total	**9 965**	**46 559**

3.1.9 Charges constatées d'avance

Rubriques	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
Annuaire téléphonique SOLOCAL	417	418
Orange	45	47
TOTAL ENERGIE	69	-30
...		
Total	**532**	**435**

3.2 NOTES SUR LE BILAN PASSIF

3.2.1 Tableau de variation des fonds propres

Variation des fonds propres	01/01/2023	Affectation du résultat		Augmentation		Diminution		31/12/2023
	Montant	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant
Fonds propres sans droit de reprise								
→ Fonds statutaires								
→ Fonds de réserve générale								
→ Fonds de réserve missions sociales								
→ Legs et donations avec contrepartie								
Fonds propres avec droit de reprise								
Ecarts de réévaluation								
Réserves	541 359	64 980						606 339
Report à nouveau								
Excédent ou **déficit de l'exercice**		-64 980						91 455
Subventions d'investissement								
Provisions réglementées								
Total	**541 359**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**697 794**

3.2.2 Provisions pour risques et charges

3.2.2.1 Tableau de variation

Rubriques et mouvements	Début Exercice	Dotations	Reprises	Fin exercice
Provisions pour risques				
→ Provisions pour litiges				
→ Autres provisions pour risques				
Provisions pour charges				
→ Provisions pour charges sur legs ou donations				
→ Provisions pour entretien des tombes sur legs				
→ Provisions pour indemnités de départ en retraite	18 687	1 692		20 379
→				
Total	**18 687**	**1 692**	**0**	**20 379**

3.2.2.2 Provision pour engagements de retraite et avantages assimilés

Les engagements de retraite et avantages assimilés sont évalués et comptabilisés en application de la recommandation ANC n°2013-02.

Les principales hypothèses économiques retenues sont ; l'engagement de retraite est calculé selon la méthode ci-dessous :

Le calcul ne résulte pas de l'évaluation actuarielle mais d'un calcul réalisé par salarié, selon les hypothèses suivantes :

- Âge de départ à la retraite retenu est 64 ans ;
- Départ volontaire à la retraite à l'initiative du salarié.

3.2.3 Dettes

3.2.3.1 Etat des échéances

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances		
		Jusqu'à 1 an	à plus d'1 an	à plus de 5
Emprunts auprès des établissements de crédit :				
→ à 1 an au maximum à l'origine				
→ à plus de 1 an à l'origine				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	34 336	34 336		
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	9 528	9 528		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	74 537	74 537		
Produits constatés d'avance				
Total	**118 401**	**118 401**	**-**	**-**

COMMISSAIRE AUX COMPTES NEXIOM AUDIT

3.2.3.2 *Détail des dettes fiscales et sociales*

Rubriques	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
Dettes fiscales :	**850**	**221**
→ Impôt sur les sociétés		
→ Taxe sur les salaires		
→ Formation professionnelle et autres taxes	305	
→ Etat charges à payer	545	221
Dettes sociales :	**8 678**	**7 190**
→ Urssaf/ Pôle emploi		
→ Caisse de retraite		
→ Caisse de prévoyance		
→ Personnel autres charges à payer		
→ Organismes sociaux autres charges à payer	3 444	2 834
→ Dettes congés à payer	3 711	3 036
→ Provisions charges sociales sur dettes congés à payer	1 364	1 129
→ Prélèvement à la source	159	191
Total	**9 528**	**7 411**

3.2.4 Charges à payer par postes du bilan

Rubriques	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
Dettes relatives aux fournisseurs et comptes rattachés :	**0**	**0**
→ FNP - Factures non parevenues		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés :	**0**	**0**
Dettes des legs et donations :	**0**	**0**
Autres dettes :	**74 538**	**205 651**
Attribution subventions centres hospitaliers	73 847	201 678
ASSOCIATION		2 300
Déplacement	348	758
Divers	342	915
Total	**74 538**	**205 651**

4. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

4.1 COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)

Les règles d'élaboration du CROD et du CER ont été validées par le Conseil d'Administration national en date du 03/03/2020.

LA LIGUE	REPORTING - COMITÉ DES VOSGES	Décembre 2023		Décembre 2022	
	EMPLOIS	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
CHARGES PAR DESTINATION					
1.	MISSIONS SOCIALES	487 937,69	486 206,89	553 821,44	530 923,44
1.1	*Réalisées en France*	*487 837,69*	*486 206,89*	*553 821,44*	*530 923,44*
1.1.1	*Actions réalisées par l'organisme*	*145 213,42*	*143 582,62*	*145 982,84*	*123 084,84*
1.1.2	*Versements à d'autres organismes agissant en France*	*342 624,27*	*342 624,27*	*407 838,60*	*407 838,60*
1.2	*Réalisées à l'étranger*				
1.2.1	*Actions réalisées par l'organisme*				
1.2.2	*Versements à un organisme central ou d'autres organismes*				
2.	FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	67 986,31	61 244,81	59 307,57	57 146,45
2.1	*Frais d'appel à la générosité du public*	*67 986,31*	*61 244,81*	*59 307,57*	*57 146,45*
2.2	*Frais de recherche d'autres ressources*				
3.	FRAIS DE FONCTIONNEMENT	42 696,24	30 173,42	46 492,75	33 410,42
3.1	*Frais d'information et de communication*	*900,80*	*900,80*	*1 820,20*	*1 820,20*
3.2	*Frais de fonctionnement*	*42 028,44*	*29 505,62*	*42 043,53*	*29 851,80*
3.3	*Autres charges*	*4 767,00*	*4 767,00*	*2 629,02*	*1 738,42*
4.	DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	1 692,00	1 692,00	870,00	870,00
5.	IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES				
6.	REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE				
TOTAL CHARGES		605 212,24	579 317,12	660 491,76	622 350,31
EXCÉDENT OU DÉFICIT		91 454,60		64 980,1	

	B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Décembre 2023		Décembre 2022	
		TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
CHARGES PAR DESTINATION					
1.	CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	8 357,52	8 357,52	8 678,40	8 678,40
	Réalisées en France	*8 357,52*	*8 357,52*	*8 678,40*	*8 678,40*
	Réalisées à l'étranger				
2.	CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDS	100 788,24	100 788,24	99 606,70	99 606,70
3.	CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	21 720,96	21 720,96	16 732,80	16 732,80
TOTAL		130 866,72	130 866,72	125 349,90	125 349,90

LA LIGUE	REPORTING - COMITE DES VOSGES	Décembre 2023		Décembre 2022	
	RESSOURCES	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
	PRODUITS PAR ORIGINE				
1.	PRODUITS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	-664 421,40	-664 421,40	-650 864,81	-650 864,81
	1.1 Cotisations sans contrepartie	-19 280,00	-19 280,00	-18 944,00	-18 944,00
	1.2 Dons, legs et mécénat	-265 027,26	-265 027,26	-243 999,55	-243 999,55
	1.3 Autres produits liés à la générosité du public	-380 114,14	-380 114,14	-387 921,26	-387 921,26
2.	PRODUITS NON LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	-22 446,64		-48 513,68	
	2.1 Cotisations avec contrepartie				
	2.2 Parrainage des entreprises				
	2.3 Contributions financières sans contrepartie	-10 192,38		-45 659,45	
	2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	-12 254,26		-2 844,03	
3.	SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	-9 798,84		-11 111,60	
4.	REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS				
5.	UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTÉRIEURS			-15 000,00	
	TOTAL	-696 666,84	-664 421,40	-725 471,09	-650 864,81

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Décembre 2023		Décembre 2022	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	-130 866,72	-130 866,72	-125 349,90	-125 349,90
Bénévolat	-102 366,72	-102 366,72	-91 034,40	-91 034,40
Prestations en nature				
Dons en nature	-28 500,00	-28 500,00	-34 315,50	-34 315,50
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC				
3. CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL	-130 866,72	-130 866,72	-125 349,90	-125 349,90

COMMISSAIRE AUX COMPTES NEXIOM AUDIT

4.2 PRODUITS DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

COMMISSAIRE AUX COMPTES
NEXIOM AUDIT

4.2.1 Produits liés à la générosité du public

Les produits de la générosité du public constituent la première source de financement de l'Association.

Ils sont utilisés en priorité pour le financement des missions sociales.

4.2.1.1 Cotisations sans contrepartie

Les cotisations sans contrepartie sont les cotisations sans autre contrepartie que la participation à l'assemblée générale.

Les cotisations sont comptabilisées en produit lors de leur encaissement effectif.

4.2.1.2 Dons manuels

Le poste « dons manuels » comprend les dons manuels monétaires dont le fait générateur est l'encaissement, enregistrés au fur et à mesure de leur collecte et sont répartis entre dons affectés et non affectés.

4.2.1.3 Mécénat

Le mécénat est un soutien financier ou matériel apporté par une personne morale ou une personne physique à une action ou une activité d'intérêt général.

Le montant octroyé au titre d'une convention de mécénat est comptabilisé en produit dans un compte « Mécénats » à la signature de la convention.

Si la convention est pluriannuelle la part attribuée relative aux exercices ultérieurs est comptabilisée en produits constatés d'avance.

Un mécénat non financier constitue une contribution volontaire en nature.

4.2.1.4 Autres produits liés à la générosité du public

Rubriques	Exercice 2023	Exercice 2022
Quote-part de générosité reçue d'autres organismes		
Revenus générés par les actifs issus de la générosité du public (a) :		
Ventes	14 217	8 456
Abonnement à Vivre	360	450
Produit Financiers	8 423	2 460
Total	**23 000**	**11 366**

(a) Au sein de Ligue, les produits financiers sont exclusivement générés à partir d'actifs issus de la Générosité du Public.

4.2.2 Produits non liés à la générosité du public

4.2.2.1 Parrainage des entreprises

Le parrainage est un soutien financier apporté à l'entité par une personne physique ou morale comportant une contrepartie directe (en général publicitaire) pour le partenaire.

Les conventions de produit-partage, qui consistent par exemple en un reversement d'une part du prix de vente d'un article ou d'un service à une entité bénéficiaire, revêtent soit la forme de mécénat soit la forme de parrainage selon les termes de la convention.

COMMISSAIRE AUX COMPTES NEXIOM AUDIT

4.2.2.2 *Contributions financières sans contrepartie*

Une contribution financière est un soutien facultatif octroyé par une autre entité. Ces contributions ne constituent pas la rémunération de prestations ou de fourniture de biens.

Une contribution financière reçue d'autres organismes est considérée comme un produit non lié à la générosité du public sauf si, par exemple, une convention prévoit qu'une entité tierce reverse une quote-part de générosité du public de cette entité, auquel cas cette quote-part sera considérée comme des produits de la générosité du public.

Les contributions financières ainsi définies sont comptabilisées à la signature de la convention d'octroi dans un compte de produits :

- D'exploitation, si elles correspondent à une ressource relevant de l'activité courante de l'entité ;
- Exceptionnels, si elles ne relèvent pas de l'activité courante de l'entité.

4.2.2.3 *Autres produits non liés à la générosité du public*

La rubrique « Autres produits non liés à la générosité du public » comprend :

Rubriques	Exercice 2023	Exercice 2022
Ventes de marchandises ou de prestations de services	10 192	45 659
Revenus générés par les actifs non issus de la générosité du public : → Redevances d'actifs incorporels → Loyers → Plus ou moins-values de cessions de ces actifs		
Total	**10 192**	**45 659**

4.2.3 Subventions et autres concours publics

La rubrique « Subventions et autres concours publics » comprend :

- Au titre des subventions :
  - Les subventions d'exploitation ;
  - La quote-part des subventions d'investissements réintégrée au cours de l'exercice au compte de résultat.
- Les concours publics définis à l'article 142-9.

Les dépenses engagées avant que notre association ait obtenu la notification d'attribution de la subvention sont inscrites en charges, sans que la subvention attendue puisse être inscrite en produits.

Les conventions d'attributions de subvention comprennent généralement des conditions suspensives ou résolutoires. Tant qu'une condition suspensive persiste, la subvention ne peut être comptabilisée en produits.

Une subvention d'exploitation est octroyée à l'entité pour lui permettre de compenser l'insuffisance de certains produits d'exploitation ou de faire face à certaines charges d'exploitation.

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées en produit lors de la notification de l'acte d'attribution de la subvention par l'autorité administrative.

La fraction de subvention dédiée à un projet défini tel que défini à l'article 132-1 qui n'a pu être utilisée conformément à son objet au cours de l'exercice est comptabilisée dans le compte de charges « *Reports en fonds dédiés* » en contrepartie du passif « *Fonds dédiés sur subvention d'exploitation* ».

La fraction d'une subvention pluriannuelle rattachée à des exercices futurs est inscrite à la clôture de l'exercice en produits constatés d'avance.

Les risques d'indus/de reversement de subvention sont enregistrés en « *Provisions pour risques et charges* »

COMMISSAIRE AUX COMPTES
NEXIOM AUDIT

4.2.4 Reprises sur provisions et dépréciations

Rubriques	Exercice 2023	Exercice 2022
Reprises sur dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles Reprises sur dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés		
Total	**0**	**0**

4.2.5 Utilisation des fonds dédiés

Rubriques	Exercice 2023	Exercice 2022
Utilisation des fonds dédiés sur subventions d'exploitation Utilisation des fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes Utilisation des fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		15 000
Total	**0**	**15 000**

4.3 CHARGES DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

4.3.1 Modalités de répartition des charges

La structure du compte de résultat par origine et destination est établie à partir de la balance
Les charges supportées par l'association sont ventilées selon leur origine et leur utilisation entre les différentes catégories :

- Missions sociales ;
- Frais de recherche de fonds ;
- Frais de fonctionnement.

Une répartition analytique des charges directes est effectuée lors de l'enregistrement comptable, les charges indirectes (loyers, salaires, etc.) font l'objet d'une affectation par clé de répartition.

REPARTITION DES CHARGES	Missions sociales	Frais de recherche de fonds	Frais de fonctionnement	TOTAL
Loyer				0
Assurance	777		535	1 312
Electricité et eau	458		315	774
Téléphone	445		306	751
Affranchissement			20 774	20 774
Autres (à préciser)				0
Total	**1 680**	**0**	**21 930**	**23 611**

Les frais de personnel de fonctionnement sont répartis en fonction du pourcentage du temps de travail effectif passé dans les emplois correspondant, selon une clé de répartition.

Rubriques	Exercice 2023	Exercice 2022
Actions pour les malades	**8 356**	7 935
Actions d'information, de prévention et de dépistage	**8 356**	7 935
Actions de formation		
Actions de recherche		
Actions de societé et politique de santé		
Frais d'appel aux dons et legs	12 534	11 902
Frais de fonctionnement (dont communication)	13 551	12 596
Total	**42 798**	**40 368**

4.3.2 Missions sociales

MISSIONS SOCIALES		
Actions réalisées directement	**2023**	**2022**
Actions pour les malades	50 414	42 494
Actions d'information, prévention,dépistage	84 344	94 049
Actions de formation	304	276
Actions de recherche	9 239	8 335
Actions autres	912	828
Total	**145 213**	**145 982**
Versement à d'autres organismes	**2023**	**2022**
Actions pour les malades	114 296	240 983
Actions d'information, prévention,dépistage		
Actions de formation		
Actions de recherche	228 328	166 856
Actions autres		
Total	**342 624**	**407 839**

4.3.3 Frais de recherche de fonds

4.3.3.1 Frais d'appel à la générosité du public

La rubrique « Frais d'appel à la générosité du public » comprend les charges engagées par l'association dans le but de recueillir auprès du public des moyens pour réaliser son action.

Les frais d'appel à la générosité du public correspondent aux frais de recherche et de traitement de dons et libéralités. Ils comprennent à titre d'exemple :

- Les frais d'appel à dons, quelle que soit la forme de ces dons (en nature, donations, legs, assurances-vie) auprès des entreprises et des particuliers. La publicité ou l'appel à dons peut se faire sous de multiples formes : campagne publicitaire sur panneaux, par envoi postal, par médias sociaux, spots publicitaires ;
- Les frais de traitement des dons, legs, donations, assurance-vie ou mécénat ;
- Les frais d'appel à bénévolat ;
- Les frais de gestion des actifs issus de la générosité du public ou financés par la générosité du public.

4.3.3.2 Frais de recherches des autres ressources

La rubrique « Frais de recherche d'autres ressources » comprend les frais engagés par l'entité dans le but d'obtenir des ressources non liées à la générosité du public et des subventions ou autres concours publics.

Les frais de recherche d'autres ressources comprennent notamment :

- Les frais de recherche et de traitement de parrainage, de cotisations avec contrepartie ou de contributions financières reçues d'autres organismes sans but lucratif pour remplir leurs missions sociales ;
- Les frais liés à la recherche, aux demandes et aux traitements des subventions d'exploitation ou d'investissement ou de collecte de participations, contributions et taxes ;
- Les frais de gestion des actifs qui ne sont pas issus de la générosité du public dont les fruits constituent des produits de l'entité lui permettant de remplir ses missions sociales.

COMMISSAIRE AUX COMPTES NEXIOM AUDIT

4.3.4 Frais de fonctionnement

La rubrique « Frais de fonctionnement » comprend les charges engagées pour la gestion et la gouvernance de l'entité.

Les charges relatives aux fonctions relevant des frais de fonctionnement dont l'entité peut justifier l'affectation à la réalisation de missions sociales ou à des frais de recherche de fonds, sont affectées aux rubriques « Missions sociales » ou « Frais de recherche de fonds ».

Rubriques	2023	2022
Frais d'information et de communication	901	1 820
Frais de donctionnement	42 028	42 043
Autres charges	4 767	2 629
...		
...		
...		
...		
Total	**47 696**	**46 492**

4.3.5 Dotations aux provisions et dépréciations

Les dotations aux provisions et déprécations concernent notamment les legs ou donations avec charges et les dépréciations des actifs acquis au moyen de la générosité du public.

Contrairement aux dotations aux provisions et dépréciations qui seront reprises lors de la constatation de la charge, objet de la provision ou de la dépréciation, ou si elles deviennent sans objet, les dotations aux amortissements constituent des charges définitives qui sont ventilées dans les rubriques de missions sociales, frais de recherche de fonds ou frais de fonctionnement.

4.3.6 Reports en fonds dédiés de l'exercice

Rubriques	Exercice 2023	Exercice 2022
Report en fonds dédiés des subventions d'exploitation		
Report en fonds dédiés des dons manuels affectés		
Report en fonds dédiés des legs et donations affectés		
Report en fonds dédiés des contributions financières d'autres organismes		
Total	**0**	**0**

4.4 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE DU CROD

4.4.1 Principes généraux

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à l'association un travail (bénévolat, mises à dispositions de personnes), des biens (dons en nature) ou des services (mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage) à titre gratuit.

L'entité qui apporte ou affecte des biens en nature isolés ou des sommes en numéraire, à une personne morale de droit privé à but non lucratif, ne bénéficie, par cette opération, d'aucun droit sur le patrimoine de cette personne morale bénéficiaire.

Les contributions volontaires en nature sont comptabilisées dans des comptes de classe 8 :

- Au crédit, les contributions volontaires par catégorie (dons en nature consommés ou utilisés en l'état, prestations en nature, bénévolat) ;
- Au débit, en contrepartie, leurs emplois selon leur nature (secours en nature, mises à disposition gratuite de locaux, prestations, personnel bénévole).

Ces éléments sont présentés au pied du compte de résultat dans la partie « Contributions volontaires en nature », en deux colonnes de totaux égaux.

4.4.2 Principes de valorisation

Nature de la contribution	Méthode de valorisation	2023	2022
Bénévolat	SMIC x 1,5	102 367	91 034
Prestation	Tarif négocié	500	9 773
Mise à disposition gratuite de biens		28 000	24 542
	Total	**130 867**	**125 349**

COMMISSAIRE AUX COMPTES NEXIOM AUDIT

4.5 TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET LE CROD

REPORTING - COMITE DES VOSGES			MISSIONS SOCIALES : Réalisation en France					MISSIONS SOCIALES : Versements à d'autres		FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS			FRAIS DE FONCTIONNEMENT						DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS
u de passage CROD | C	31/12/2023	Écarts	Actions en direction des malades, des proches et ebts de santé	Actions de prévention et de promotion du dépistage en direction du public	Actions de formation et d'amélioration des pratiques en direction des professionnels Santé et autres publics	Actions de société et politique de santé	Actions en direction des chercheurs et etb de recherche contre le cancer	Actions en direction des malades, des proches et ebts de santé	Actions en direction des chercheurs et etb de recherche contre le cancer	Frais d'appel de dons	Frais de traitement des dons	Achats pour manifestations et reventes	Frais d'information et de communication externe	Frais de gestion	Impôts et taxes	Cotisation statutaire 10%	Charges financières	Dotations aux amortissements	
CHARGES D'EXPLOITATIO	**604 667,24**		**50 414,28**	**84 344,16**	**304,00**	**912,00**	**9 238,98**	**114 296,22**	**228 328,05**	**36 927,97**	**23 110,58**	**7 947,76**	**900,80**	**31 883,59**	**1 391,87**	**8 207,98**	**988,00**	**3 779,00**	**1 692,00**
Achats de marchandises	800,51			147,56								652,95							
Autres achats et charges externes	154 968,94		13 914,07	71 083,44			727,00			36 927,97	4 800,30	7 294,81	900,80	18 332,55			988,00		
Aides financières	361 749,76		19 125,49					114 296,22	228 328,05										
Impôts, taxes et versement	2 551,00		700,80	458,33											1 391,87				
Salaires et traitements	31 175,37		6 100,20	6 100,09							9 150,24			9 824,84					
Charges sociales	11 622,18		2 256,01	2 255,93							3 384,04			3 726,20					
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	11 399,52		3 757,71	2 170,81														3 779,00	1 692,00
Reports en fonds dédiés																			
Autre charges d'exploitatio	30 399,96		4 560,00	2 128,00	304,00	912,00	8 511,98				5 776,00					8 207,98			
CHARGES FINANCIÈRES																			
HARGES EXCEPTIONNELLE																			
AUTRES	**545,00**													**545,00**					
Impôt sur les bénéfices	545,00													545,00					
C.R / C.E.R	**605 212,24**		**50 414,28**	**84 344,16**	**304,00**	**912,00**	**9 238,98**	**114 296,22**	**228 328,05**	**36 927,97**	**23 110,58**	**7 947,76**	**900,80**	**32 428,59**	**1 391,87**	**8 207,98**	**988,00**	**3 779,00**	**1 692,00**

COMMISSAIRE AUX COMPTES
NEXIGMA AUDIT

4.6 AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

4.6.1 Honoraires des commissaires-aux-comptes

Le montant des honoraires des commissaires-aux-comptes figurant au compte de résultat se présente comme suit :

Rubriques	Exercice 2023
Contrôle légal des comptes Autres missions	3 540
Total	**3 540**

4.6.2 Charges et produits exceptionnels

Rubriques	Exercice 2023
Produits exceptionnels	
Secours - chèque non encaissé	500
Autres produits sur ex antérieur	10 085
Total	**10 585**
Charges exceptionnelles	
Total	**0**

4.7 COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CER)

4.7.1 Compte d'Emploi des Ressources (CER)

LA LIGUE	088 - COMITE DES VOSGES	Décembre 2023	Décembre 2022
Détails	EMPLOIS PAR DESTINATION CER	TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC
EMPLOIS DE L'EXERCICE			
1. MISSIONS SOCIALES		***486 208,69***	***530 923,44***
1.1 Réalisées en France		*486 206,89*	*530 923,44*
Actions réalisées par l'organisme		*143 582,62*	*123 084,84*
Actions en direction des malades, des proches et étbs de santé		50 414,28	42 493,51
Actions de prévention et de promotion du dépistage en direction du public		82 713,36	71 151,39
Actions de formation et d'amélioration des pratiques en direction des professionnels Santé et autres publics		304,00	276,22
Actions de société et politique de santé		912,00	828,65
Actions internationales réalisées par l'organisme			
Actions en direction des chercheurs et etb de recherche contre le cancer		9 238,98	8 335,07
Actions de création-subvention-administration d'établissement			
Autres actions			
Versements à d'autres organismes agissant en France		*342 624,27*	*407 838,60*
Actions en direction des malades, des proches et étts de santé		114 296,22	240 982,60
Actions de prévention et de promotion du dépistage en direction du public			
Actions de formation et d'amélioration des pratiques en direction des professionnels Santé et autres publics			
Actions en direction des chercheurs et etb de recherche contre le cancer		228 328,05	166 856,00
Programmes nationaux		*179 578,05*	*131 856,00*
Programmes régionaux et départementaux		*48 750,00*	*35 000,00*
Mission reversement legs			
Autres actions			
Actions de société et politique de santé			
1.2 Réalisées à l'étranger			
Actions réalisées par l'organisme			
Versements à un organisme central ou d'autres organismes			
2. FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS		***61 244,81***	***57 146,45***
2.1 Frais d'appel à la générosité du public		*61 244,81*	*57 146,45*
Frais d'appel de dons		36 917,97	35 380,01
Frais d'appel des legs			
Frais traitements des dons		23 110,58	21 766,44
Frais de traitements des legs			
Frais de campagne pour des dons en nature			
Achats pour manifestations et reventes		1 216,26	
Activités de récupérations			
2.2 Frais de recherche d'autres ressources			
Frais de Recherche de Mécénat Aides aux Malades			
Frais de Rech de Mécénat Info,Prév,Dép			
Frais de Recherche de Mécénat Formation			
Frais de Recherche de Mécénat Formation			
Concours ext-parrainage entp Aides aux Malades			
Concours ext-parrainage entp Info,Prév, Dép			
Concours ext-parrainage entp Formation			
Concours ext-parrainage entp Recherche			
Frais de recherche partenariat			
Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics			
3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT		***30 279,42***	***33 410,42***
3.1 Frais d'information et de communication		*900,80*	*1 820,20*
Frais d'information et de communication externe		900,80	1 820,20
Frais d'information et de communication interne			
3.2 Frais de fonctionnement		*24 505,62*	*29 851,80*
Frais de gestion		14 905,77	21 825,23
Formation administrative			
Impôts et taxes		1 391,87	568,72
Cotisation statutaire 10%		8 207,98	7 457,85
3.3 Autres charges		*4 767,00*	*1 738,42*
Charges financières		988,00	
Dotations aux amortissements		3 779,00	1 738,42
Charges exceptionnelles			
TOTAL DES EMPLOIS		**577 625,12**	**621 480,31**
4. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS		***1 692,00***	***870,00***
5. REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE			
EXCÉDENT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE		**85 104,28**	**28 514,50**
TOTAL		**664 421,40**	**650 864,81**

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	TOTAL	TOTAL
EMPLOIS DE L'EXERCICE		
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	***8 357,52***	***8 678,40***
Réalisées en France	*8 357,52*	*8 678,40*
Réalisées à l'étranger		
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDS	***100 788,24***	***99 936,70***
3. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	***21 720,96***	***16 732,80***
TOTAL	**130 866,72**	**125 349,90**

FONDS DEDIES LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	TOTAL	TOTAL
Fonds dediés liés a la générosité du public en début d'exercice		
=- Utilisation =+Report		
Fonds dédiés lies a la générosité du public en fin d'exercice		

COMMISSAIRE AUX COMPTES NEXT

LA LIGUE	088 - COMITÉ DES VOSGES	Décembre 2023	Décembre 2022
Détails	RESSOURCES PAR ORIGINE CER	TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC
RESSOURCES DE L'EXERCICE			
1. RESSOURCES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC		***-664 421,40***	***-650 864,81***
1.1 Cotisations sans contrepartie		*-19 280,00*	*-18 944,00*
1.2 Dons, legs et mécénat		*-265 027,26*	*-243 999,55*
Dons manuels non affectés		-206 981,26	-183 568,15
Dons manuels affectés		-932,00	-13 881,40
Legs, donations et assurances-vie non affectés			
Legs et autres libéralités affectés			
Mécenat		-57 114,00	-46 550,00
1.3 Autres produits liés à la générosité du public		*-380 114,14*	*-387 921,26*
Manifestations		-167 239,52	-128 018,86
Ventes (dont abonnement à vivre)		-14 577,29	-8 905,73
Prestations et autres ventes		-10,00	-425,00
Activités de récupération			
Charges et Produits exceptionnels			
Droits d'auteurs			
Autres produits affectés aux missions sociales (dont abonnement à vivre)		-1 249,20	-4 095,09
Autres produits affectés			
Produits financiers		-8 423,45	-2 460,15
Quotes parts de générosité reçues d'autres entités		-188 614,68	-244 016,43
2. REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS			
3. UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTERIEURS			
Utilisation fonds dédiés sur subventions d'exploitation			
Utilisation fonds dédiés sur contributions financières			
Utilisation fonds dédiés sur contributions financières provenant du siège			
Utilisation fonds dédiés s/ressources GP			
Utilisation fonds dédiés ressources GP réseau legs affectés			
TOTAL DES RESSOURCES		-664 421,40	-650 864,81
DÉFICIT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE			
TOTAL		**-664 421,40**	**-650 864,81**

Ressources reportées liées a la générosité du public en début d'exercice (hors fonds dédiés)	**281 726,52**	**392 759,12**
+ Excédent ou - insuffisance de la générosité du public	85 104,28	28 514,50
Investissements et désinvestissements nets liés a la GP	4 428,60	-139 547,10
Ressources reportées liées a la générosité du public en fin d'exercice (hors fonds dédiés)	**371 259,40**	**281 726,52**

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	TOTAL	TOTAL
RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	***-130 866,72***	***-125 349,90***
Bénévolat	*-102 366,72*	*-91 034,40*
Prestations en nature		
Dons en nature	*-28 500,00*	*-34 315,50*
TOTAL	**-130 866,72**	**-125 349,90**

4.7.2 Principes d'affectation par emplois des ressources liées à la générosité du public

La méthode retenue est la détermination dans un premier temps des emplois financés par des ressources autres que celles collectées auprès du public, répartis selon la comptabilité analytique, il s'agit des rubriques du CROD (autres fonds privés, subventions, et autres concours publics, et autres produits).

L'ensemble des autres fonds privés, subventions et autres produits, sera imputé en priorité sur les actions réalisées directement, puis sur les versements à d'autres organismes.

Par déduction, les ressources collectées auprès du Public financent l'ensemble des emplois qui n'a pas été financé par les autres ressources.

5. AUTRES INFORMATIONS DE L'ANNEXE

5.1 AUTRES INFORMATIONS

5.1.1 Informations relatives aux bénévoles

Rubriques	Nombre de personnes	Nombre d'heures de bénévolat dans l'année	Equivalent plein-temps des heures de bénévolat (1)	Valorisation en Euros (2)
Administrateurs élus				
Ne sont pas comptés les Administrateurs "membres de droit";	1			
Ne sont pas prises en compte les heures d'activité liées aux charges réglementaires, soit la participation aux CA et à l'AG, les signatures d'actes, etc....	12			
Bénévoles "administratifs"				
Il s'agit des bénévoles exerçant leur activité (saisies sur sysmarlig, comptabilité, courrier, téléphone, reçus fiscaux etc....) au siège du Comité. Cela inclut les activités d'administrateurs agissant en dehors de leurs charges normales.	8	1257	0,76	21720,96
Bénévoles de terrain				
Y compris les administrateurs agissant en dehors de leurs charges normales Aide aux malades et proches (dans les hôpitaux, à domicile, etc.... réunions...	6	284	0,17	4907,52
Organisation de manifestations Communication, démarches auprès des médias Ventes au profit du CD Collecte de matériels (cartouches, téléphones...) Quête sur la voie publique ou à domicile Démarches auprès des notaires, des entreprises... Autres.	100	4383	2,66	75738,24
Total	**127**	**5 924**	**3,60**	**102 367**

(1) A calculer à partir du nombre d'heures annuelles, sur la base de 35 heures hebdomadaires durant 11 mois (nombre d'heures/1645 heures)
(2) Calculé sur la base d'un SMIC et demi taux horaire=17,28 € (nbre heure équivalent temps plein x 17,28 €), ou renseigné par le calcul de GABES

5.1.2 Informations relatives au personnel salarié

L'effectif moyen salarié de l'association pendant l'exercice par catégorie, se décompose ainsi :

Rubriques	Nombre de personnes	Nombre d'heures DADS	Equivalent plein-temps(1)
Personnel salarié Personnel mis à disposition CES et/ou autres....	1	1 581	87
Total	**1**	**1 581**	**87**

(1) = nombre d'heures DADS/1820 heures

COMMISSAIRE AUX COMPTES
NEXIOM AUDIT

5.1.3 Frais remboursés aux administrateurs dans l'exercice

Rubriques	Nature	Montant
6251 - Voyages et déplacements	Frais de transport et hébergement	12 005
	Total	**12 005**

Note de frais, ainsi que les factures d'hôtel, de train, d'avion réglées directement par le comité

5.1.4 Certification du nombre d'adhérents

Le nombre de membres du Comité Départemental à jour de leur cotisation s'élève à 2 410 membres.

La cotisation des adhérents s'élève à 8 euros depuis l'assemblée générale de la Fédération du 29 Juin 2001.

Exco
Nexiom Audit
36 rue Louis Meyer
88190 Golbey
Tél. 03 29 81 43 00

Comité Départemental des Vosges
De la Ligue contre le Cancer

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

EXERCICE clos le 31 DECEMBRE 2023

Aux Membres du Comité,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ORGANE DELIBERANT

Par ailleurs, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'organe délibérant au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Comité Départemental des Vosges
De la Ligue contre le Cancer

Membres concernés : Les membres du Conseil d'Administration

Objet : Au cours de l'exercice, l'association a participé aux frais exposés par les administrateurs. Au 31 décembre 2023, les frais remboursés s'élèvent à 12 005.07 €. Le détail par administrateur est présenté dans le tableau ci-dessous :

	Indemnités kilométriques
CLAUDEL Maurice	1 490.88 €
DUMOULIN Annie	799.33 €
LANOIS Christine	803.90 €
MERGER Joelle	105.57 €
MOUGEL Pierre	417.22 €
DERDAELLE Elodie	153.34 €
RICHARD Jean-Louis	1 043.37 €
ROMARY Brigitte	3 444.05 €
SCHNEIDER Jacky	3 747.41 €
TOTAL	**12 005.07 €**

Fait à Golbey, le 29 mars 2024

NEXIOM AUDIT
Commissaire aux comptes

Représentant Légal
Bruno DA SILVA